

JOURNÉE TECHNIQUE
**Une nouvelle gestion
des rivières arrive :**
les actions à l'heure de GEMAPI

Oullins, 30 juin 2015

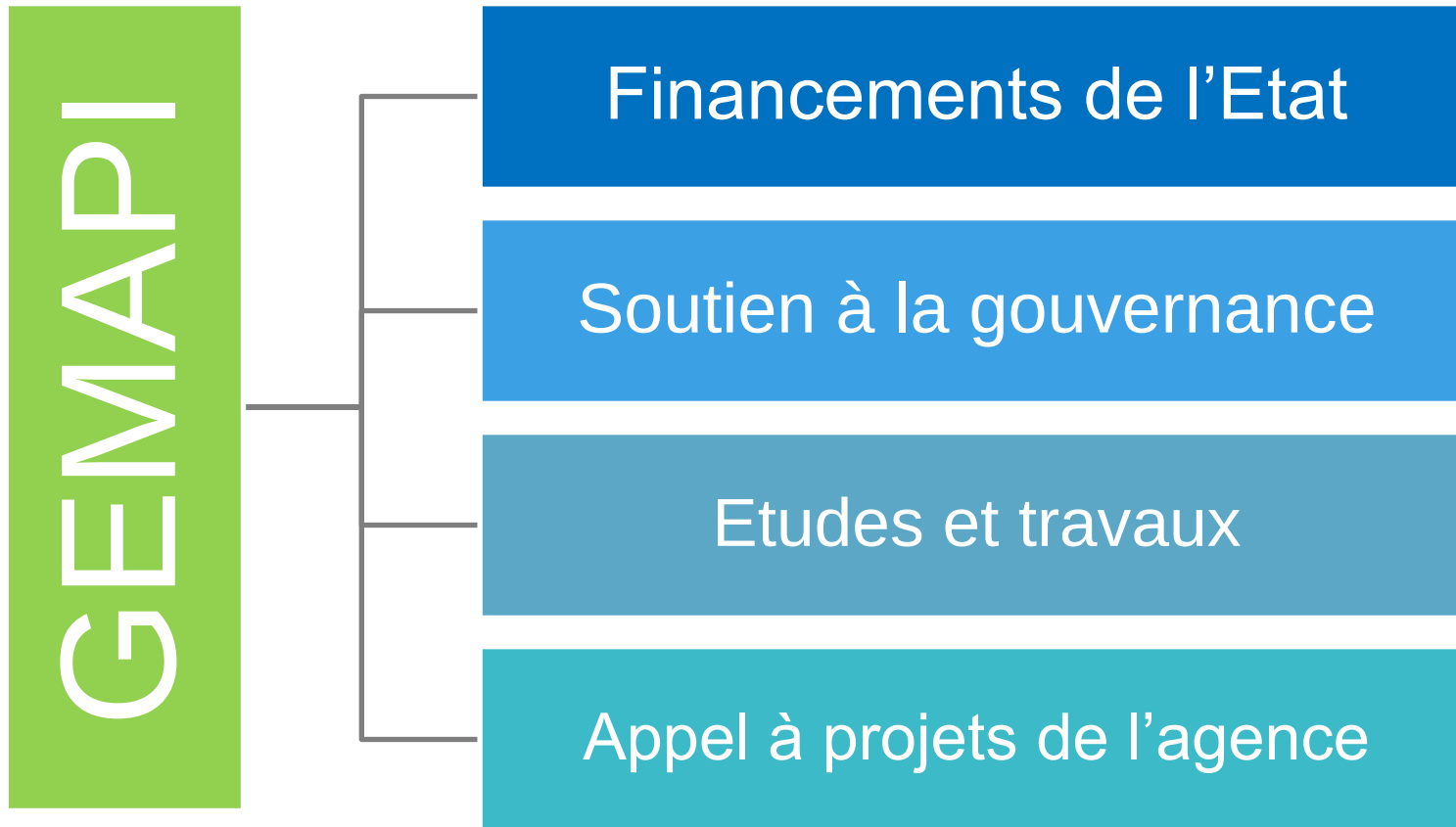


QUELS OUTILS FINANCIERS ?

GUERIN Nicolas
DREAL Rhône-Alpes

EXBRAYAT Murielle
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'Agence



Les financements de l'Etat



Principale source :

Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier

Ligne : Études et travaux ou équipements de prévention ou de protection contre les risques naturels

Taux maximums :

50 % pour les études

Etudes préfiguratrices de la compétence GEMAPI

Etudes de définition des travaux

50 % pour les travaux, ouvrages ou équipements de prévention

Dans le cadre d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)



Communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'Agence

Gouvernance

- **Appui à la gouvernance** pour l'émergence de nouvelles structures (EPTB, EPAGE) + évolution de la compétence des structures existantes.
- Taux d'aide de **50 à 80 %** aux **études préfiguratrices** de la compétence GEMAPI
- **Quatre conditions de l'agence** :
 - ✓ Etudier l'exercice complet des compétences GEMA et PI
 - ✓ Prendre en compte les actions du programme de mesures du SDAGE
 - ✓ Analyser l'exercice des compétences à l'échelle du bassin versant
 - ✓ Associer au comité de pilotage : EPCI, syndicats concernés + services de l'Etat et agence



L'accompagnement de la GEMAPI : une priorité du 10ème programme de l'Agence

Etudes et travaux

- **Etudes de connaissance** : élaboration de plans de gestion sédimentaire, définition de programmes de restauration des milieux aquatiques & lutte contre les inondations.
- **Travaux avec synergie inondations et milieux aquatiques** : restauration des champs naturels d'expansion de crue, traitement des atterrissements pour une remobilisation des matériaux,....
- **Taux d'aides jusqu' à 50 %**



En 2015, lancement d'un appel à projet GEMAPI

Appel à projets « Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI »



Inciter et accompagner les collectivités locales /GEMAPI
Constituer un **réseau de sites exemplaires en RMC**

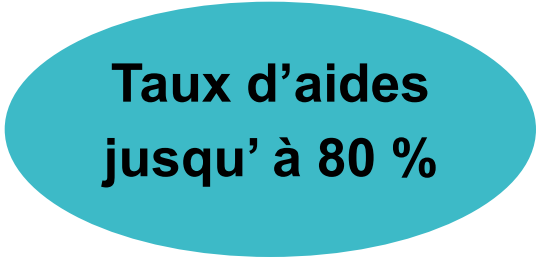
Projets attendus :

- Double objectif de restauration physique des milieux aquatiques et de prévention des risques d'inondation
- Projets ambitieux et novateurs, élaborés à l'échelle du bassin versant

Calendrier : Dépôt des candidatures d'octobre 2015 à fin mars 2016

Bénéficiaires prioritaires :

- Les syndicats de bassin versants,
- Les EPCI à fiscalité propre.



Taux d'aides
jusqu' à 80 %

Appel à projets « Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI »

Les actions financées

- Des **travaux**
 - de ralentissement des écoulements
 - de décroisonnement des cours d'eau
 - de remobilisation des capacités de rétention des écoulements
- Des **études globales** à l'échelle du bassin versant intégrant les enjeux morphologiques, hydrauliques et hydrologiques
- Des **études préalables aux travaux**, conformément aux enjeux identifiés suite à une étude globale déjà menée :
 - la reconquête et la revitalisation des cours d'eau en milieu urbain à risque d'inondation
 - les zones d'expansions des crues mobilisables à l'échelle du bassin versant

Une cohérence des financements publics pour soutenir cette nouvelle gestion des rivières

3 situations :



Un projet « inondations » :

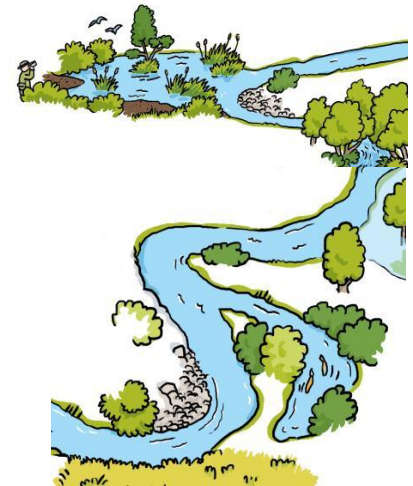
Aides État dans un PAPI

- 40 % pour travaux de protection (type digues)
- 50 % pour travaux de prévention (type champs d'expansion)



Un projet mixte (inondation & milieux aquatiques) :

Aides de l'Etat et de l'Agence à croiser entre PAPI et contrats de milieux pour optimiser les financements : jusqu'à 80%



Un projet de restauration des milieux aquatiques :

Aides de l'agence 50 %